

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD31

présenté par
Mme Batho

TITRE

Au titre du projet de loi, après le mot :

« pour »,

insérer les mots :

« une République écologique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La révision constitutionnelle doit être l'occasion de marquer une nouvelle étape de progrès dans l'affirmation de l'identité écologique de la République. Celle-ci doit donc figurer dans le titre même du projet de loi constitutionnelle.